

BAREME DES HONORAIRES
(À COMPTER DU 01/03/2022)

Honoraires de transaction* :

Prix de vente	Honoraires TTC
Parking	Forfait 4000€
De 0 à 100.000€	Forfait de 7000€
De 100.001€ à 250.000€	6%
De 250.001€ à 350.000€	5.5%
De 350.001€ à 500.000€	5%
De 500.001€ à 800.000€	4,5%
Plus de 800.001€	4%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Honoraires de location :

Honoraires pour les baux d'habitation par la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989 :

A la charge du locataire :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 12€TTC/m2 de surface habitable.
- État des lieux d'entrée : 3€ TTC/m2 de la surface habitable

A la charge du propriétaire :

- Visite du logement, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 1 mois de loyer charges comprises
- État des lieux : 3€ TTC/m2 de surface habitable

Honoraires de location parking :

FORFAIT : 150 € TTC à la charge du locataire + 150 € TTC à la charge du propriétaire
(Y compris rédaction du contrat de location).

Honoraires de gestion locative :

Formule CLASSIQUE : 5.5% HT ou Formule PREMIUM : 7% HT

Honoraires pour les baux commerciaux : 10 % du loyer triennal hors charge à la charge du preneur.

Honoraires de Syndic de Copropriété : Sur devis

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION
(À COMPTER DU 01/03/2022)

Honoraires de gestion* :

Prestations	CLASSIQUE 5.5% HT**	PREMIUM 7% HT**
Mise en place du mandat de gestion	Inclus	Inclus
Encaissement des loyers, relances, révisions	Inclus	Inclus
Vieille juridique, informations nouvelles règlementations	Inclus	Inclus
Renouvellement du bail, régularisation des charges	Inclus	Inclus
Donner congé, état des lieux sortant	Inclus	Inclus
Suivi dossier impayés	Inclus	Inclus
Suivi des petits travaux	Inclus	Inclus
Estimation annuelle de votre bien	Inclus	Inclus
Suivi des gros travaux (au-delà de 1500€ TTC)	Forfait de 150€ TTC	Inclus
Suivi des sinistres (dégâts des eaux, incendie,)	Forfait de 150€ TTC	Inclus
Aide à la déclaration des revenus locatifs	Forfait de 50€ TTC	Inclus
Gestion des charges de copropriété	10€/Appel de fond	Inclus
Représentation aux assemblées générales sur demande express du mandant	50€ TTC/heure	50€ TTC/heure

- TVA en vigueur
 - Honoraires calculés sur les sommes perçues (loyer + charges)
 - Option garantie des loyers impayés : 2.5%TTC du montant du loyer CC